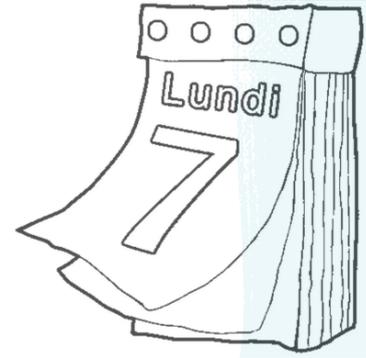




libres ensemble



Avril 2024
n° 15

Sommaire

- Edito
- Payer pour travailler
- Prévoyance et mutuelle
- La carte Pluxee
- COS : Financement signé et nouveautés 2024
- L'erreur est humaine
- L'ultime Adieu

UNSA

Nantes & Métropole
Le Nantil

3 rue Célestin Freinet
44200 Nantes
02 52 10 82 12
07 61 97 74 82

unsa@nantesmetropole.fr

<http://unsa-nantesmetropole.org>



LA SEMAINE DE 4 JOURS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Les comptes épargne temps, les horaires variables et le télétravail sont des éléments clés pour améliorer la conciliation entre **vie professionnelle et vie personnelle** des employés du secteur public, ainsi que pour rendre la collectivité plus attractive. **Le bien-être au travail est d'une importance primordiale pour les 30 millions de Français actifs.**

Quand est-ce que nous aurons une semaine de travail de quatre jours ?

Cette solution, basée sur le volontariat, suscite sans aucun doute l'intérêt des employés et permettrait d'attirer de nouvelles recrues souhaitant **concilier leur vie privée et leur vie professionnelle**, ou encore réduire leur temps de transport.

Pour certains employés qui travaillent actuellement à temps partiel, cela leur donnerait la possibilité de passer à un temps plein tout en travaillant uniquement quatre jours par semaine, ce qui améliorerait leur rémunération.

Cependant, ne vous méprenez pas, il s'agit simplement d'une modification des horaires de travail, **cela n'affecte en rien le nombre d'heures travaillées !**

L'UNSA va proposer à la collectivité de réfléchir à la mise en place d'une semaine de travail de quatre jours.



PAYER POUR TRAVAILLER OU...

...TRAVAILLER POUR PAYER ?

Avec l'extension des zones de stationnement payant sur Nantes, les agents doivent maintenant payer pour garer leur voiture.

L'UNSA revendique depuis plusieurs mois que les collègues travaillant sur des horaires atypiques puissent obtenir des facilités de stationnement.

Avec l'extension du stationnement payant, de plus en plus d'agents sont impactés.

Pour celles et ceux qui commencent très tôt le matin et qui ne peuvent parfois pas utiliser les transports en commun, la journée de travail peut vite coûter très chère en cas d'utilisation de leurs véhicules personnels : **31 € en zone rouge et 29 € en zone jaune pour 7h00 de stationnement.**

A ce tarif, mieux vaut ne pas prendre son auto et aimer se lever tôt pour aller au boulot !

Cette solution augmente considérablement le temps de trajets pour certains collègues et donc réduit d'autant leur temps de sommeil... pas sûr que cela participe au bien être des agents.

Nous ne remettons pas en cause la politique de réduction de la place de l'automobile en ville qui s'inscrit dans une prise de conscience du changement climatique et de ses conséquences.

La collectivité nous propose des solutions au cas par cas, s'appuyant sur le fait que cela concerne très peu d'agents. L'UNSA souhaite des solutions globales permettant aux collègues de conserver leur pouvoir d'achat et de préserver leur santé.

La collectivité a su faire des efforts sur la valorisation des transports alternatifs à la voiture (**prise en charge des remboursements à 75 %, forfait mobilité durable porté à 300 euros**) on ne peut que s'en féliciter.

Nous demandons que les agents travaillant en horaires atypiques puissent bénéficier de facilités pour se rendre sur leur lieu de travail.

PRÉVOYANCE ET MUTUELLE



La complémentaire santé et l'assurance prévoyance participent à renforcer la protection sociale des personnes en complément des prestations du régime obligatoire.

Une ordonnance rend obligatoire la participation de l'ensemble des employeurs publics à la PSC (Protection Sociale Complémentaire) de leurs agents autant sur la partie prévoyance que sur la partie santé.

Pour cela les organisations syndicales sont associées à cette **négociation collective** qui a commencé en Novembre 2023 et se terminera le 1er Janvier 2026 avec le démarrage d'un contrat collectif.

Nous rappelons ici l'importance de ce type de couverture qui est **une vraie garantie pour les agents** en cas d'accident ou de maladie quel que soit le métier et la catégorie.

Malheureusement, de moins en moins d'agents souscrivent la prévoyance.

Pour la complémentaire santé rien n'est encore établi mais il faudra faire un choix entre un contrat de groupe unique pour tous (avec choix des options) ou garder le système actuel de labellisation.

L'UNSA est force de proposition pour obtenir les meilleures garanties et la meilleure participation financière de l'employeur.

LA CARTE PLUXEE.

Nous avons été sollicités par des collègues qui travaillent régulièrement le dimanche et dont bloqués dans l'usage de la carte PLUXEE le dimanche.

Qu'est-il dit ?

"La carte Pluxee est utilisable du lundi au samedi 23:59 (midi et soir), hors dimanche et jours fériés sauf dérogation liée à l'activité professionnelle." "Seuls les services ayant été identifiés comme travaillant régulièrement sur ces périodes ont été pris en compte."

Si vous travaillez régulièrement les dimanches et jours fériés, votre cellule de gestion doit se rapprocher de l'Unité temps de travail afin d'étudier la demande qui est relayée au Service gestion individuelle.

A partir de ces réponses, deux explications sont possibles : si l'agent n'a pas été identifié comme étant éligible, il doit lui être expliqué pourquoi, ou bien son service n'a pas été identifié et cela doit être rectifié.

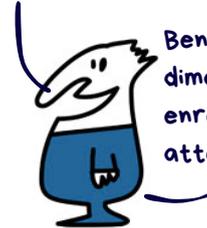
Le conseil de l'UNSA : si des collègues sont bloqués alors qu'ils sont amenés à travailler le dimanche ils doivent rapidement alerter leur Cellule de gestion.

Bah Moins-Moins, t'as tout maigri !

M'en parle pas, j'peux plus utiliser PLUXEE le dimanche

Pourquoi donc ?

Ben faut que j'bosse le dimanche et que je sois enregistré.... En attendant, j'ai la dalle



LE MONTANT DES TITRES DE RESTAURATION

Depuis janvier 2024, la valeur de chaque titre est passée à **10,60 €.**

C'est grâce à un accord signé par l'élue au personnel par les organisations syndicales, prévoyant l'indexation de la valeur faciale à l'indice des prix, que cette augmentation est devenue automatique.

Voilà par exemple à quoi servent les organisations syndicales : à négocier des droits collectifs pour les agents.

Moins-Moins !!!

pourquoi pleures-tu ?

J'ai retrouvé ma voiture cassée sur mon lieu de travail pendant mon astreinte ce week-end et vais devoir payer une franchise et peut-être même être radié par mon assurance

Mais que fait la collectivité ?

Rien



INTRUSION AVEC DÉGRADATION OU VOL DE BIEN PERSONNEL SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Effraction vol sur son lieu de travail = employeur pas responsable

Le vol en entreprise est une infraction préjudiciable tant pour les employeurs que pour les employés.

A Nantes Métropole, même avec des mesures préventives en place, des cambriolages ont lieu. Mais malheureusement pour les agents en cas de dégradation de leur bien personnel lors de ces intrusions, la collectivité ne prend pas en charge les frais.

Vous laissez votre voiture sur votre site de travail lors de vos astreintes, dommage, en cas de dégradation la franchise, le malus ou la radiation de votre assurance est pour votre porte-monnaie.

Avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur les budgets tendus des agents.

COS : FINANCEMENT SIGNÉ ET NOUVEAUTÉS 2024 !

NOUVEAUTÉS !!

Le COS a signé une nouvelle convention avec les différents financeurs (Ville de Nantes, Nantes Métropole, le CCAS, le Crédit municipal de Nantes, le Syndicat Mixte Angers-Nantes Opéra, l'École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire) pour la période 2024-2026 pour 1 % de la masse salariale.

Le budget du COS se partage en une dépense de fonctionnement et les dépenses pour les prestations envers les ouvriers droit et leur famille pour 81 % des subventions versées.

Les nouveautés 2024 :

- Changement d'horaires de l'accueil.
- Votre revenu disponible change avec un nouveau mode de calcul.
- Votre dotation de chèques vacances évolue avec 10€ supplémentaires par tranche de revenus (dotation de 150€ à 360€ selon votre tranche de revenus).
- Votre dotation de chèques culture évolue avec l'octroi de 2 chèques culture supplémentaires (9 chèques culture par semestre).
- Fin des places subventionnées par le COS pour les cinémas.

L'ERREUR EST HUMAINE... MAIS PERSÉVÉRER EST DIABOLIQUE !

A Nantes (métropole, ville, CCAS), certain.es de vos collègues ont fait le choix et accepté d'endosser le rôle de représentants du personnel. Elles et ils font de leur mieux : interventions pour vous défendre individuellement ou collectivement, intervention dans les réunions, présence sur le terrain. Nous répondons à vos questions, vos sollicitations. Nous vous accompagnons dans vos démarches. Nous élaborons des supports de communication pour vous informer de nos engagements, de vos revendications pour faire avancer vos droits.

Parfois, le message est incompris, voire blesse. Si le message n'est pas compris, c'est qu'il n'est pas clairement exprimé.

C'est donc le cas pour le calendrier 2024 que nous avons édité et distribué. Une mention sur les dates de versement du salaire a pu blesser certains collègues en charge de la paie. Nous savons l'investissement et les délais contraints qu'elles et ils subissent, avec des outils capricieux et des paramètres très changeants, surtout en ce début d'année.

L'équipe de l'UNSA présente ses excuses à toutes les agentes et tous les agents que des mentions portées à ce calendrier ont heurté et continue d'apporter son soutien aux collègues surchargés !

L'UNSA n'a aucune volonté de dénigrer le travail des collègues en général, ni de leur mettre une pression supplémentaire. L'objectif était de faire un brin d'humour. Mais l'humour n'existe que s'il est accepté par ses interlocuteurs. Cela n'a pas été compris, dont acte.

De surcroît, nous tenons à remercier la responsable de son alerte auprès de nos représentants.

ASTREINTE :

L'UNSA a alerté les services RH que le cadre réglementaire des astreintes n'était pas respecté dans certaines directions, au détriment des collègues qui les effectuaient sans bénéficier de certains droits (repos sécurité et hebdomadaire).

L'UNSA est intervenue : l'astreinte s'effectue dans le cadre réglementaire qui s'impose. Vous souhaitez plus d'informations sur le cadre légal et son application dans nos collectivités ? N'hésitez pas à contacter les représentants de l'UNSA, notamment lors de leur présence sur le terrain.

De Jesus Elisabete, Bete, Babete, tu es partie le soir du 6 Mars 2024. Une femme au grand coeur, toujours le sourire, la joie de vivre. Tu laisses derrière toi, une vie bien remplie tant sur le plan personnel que professionnel avec un engagement sans faille auprès de tes collègues.

Agée de 47 ans, tu avais 5 enfants et ton Francky ! Tu étais si fière de ce que vous aviez construit depuis 30 ans et si fière de cette belle famille. Tellement contente d'avoir eu des petits enfants.

A la ville de Nantes, tu travaillais comme ATR pour le service de l'éducation depuis plus de 10 ans. Tu as marqué par tes qualités humaines et professionnelles tes collègues mais également tes collègues de l'Unsa.

Nous garderons l'image d'une femme forte qui s'est battue jusqu'au bout. Ta joie de vivre, ton envie et ton sourire nous manquent et nous manqueront. Nous avons perdu une amie d'une grande valeur.

L'ULTIME ADIEU

Vous pouvez verser des larmes parce qu'elle s'en est allée, ou vous pouvez sourire parce qu'elle a vécu. Vous pouvez fermer vos yeux et prier qu'elle revienne, ou vous pouvez ouvrir vos yeux et voir tout ce qu'elle nous a laissé.

Votre coeur peut être vide parce que vous ne pouvez la voir, ou il peut être plein de l'amour que vous avez partagé. Vous pouvez tourner le dos à demain et vivre hier, ou vous pouvez être heureux demain parce qu'il y a eu hier. Vous pouvez vous souvenir d'elle et ne penser qu'à son départ, ou vous pouvez chérir sa mémoire et la laisser vivre. Vous pouvez pleurer et vous fermer, ignorer et tourner le dos, ou vous pouvez faire ce qu'elle aurait voulu :

Sourire, ouvrir les yeux, aimer et continuer

Eileen Cicole.



Je veux développer un syndicalisme différent,
je rejoins l'UNSA Nantes & Métropole

BULLETIN DE CONTACT

Pour information,
montant des cotisations
annuelles :

Catégorie C : 60 euros
Catégorie B : 90 euros
Catégorie A : 120 euros

66 % déductible des
impôts, ou crédit d'impôt
pour les non imposables

Nom : Prénom :

Nantes Métropole Ville de Nantes CCAS

Service : Téléphone :

Mail :

À nous retourner par courrier interne ou voie postale à UNSA Nantes & Métropole
Le Nantil - 3 rue Célestin Freinet - 44200 Nantes
ou par mail unsa@nantesmetropole.fr
Permanence : 02 52 10 82 12 / 06 58 25 28 35